

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 7 novembre 2023, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023**

ORDONNANCE N° 14-23-40

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-23-41

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-23-42

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023.

ORDONNANCE N° 14-23-43

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – novembre et décembre 2023 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Informations Générales							Dérogations aux règlements municipaux				Mobilier urbain					Demande d'autorisation/beso				Spécifications au sujet de l'activité								
No	Distric	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaires P-1 art. 8 (vente)	Horaires P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaires RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaires C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	NOV	1 au 30	01-24h			01-24h													ME	CM	N-	33	12000	
2	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	NOV	4-11-18-25	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100	
3	P	Novembre en couleur - marche	Montréal la plus heureuse	Sur trottoirs de Complexe William-Hingston au parc Howard	NOV	5	15-15h30			15-15h30	15-15h30												LO	CU	N-	33	100	
4	P	Novembre en couleur - fête	Montréal la plus heureuse	Parc Howard	NOV	5	15h30-16h30			15h30-16h30		2	2										LO	CU	N-	33	100	
5	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	DEC	1 au 31	01-24h			01-24h													ME	CM	N-	33	12000	
6	S	Course du Père Noël	Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada	Parc Frédéric-Back	DEC	2	6-16h			7-15h													LO	SP	PR	30	600	
7	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	DEC	2-9-16-23-30	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100	
8	V	Grande journée de la Guignolée	Fondation Dr Julien	Coin Saint-Denis et Jean-Talon	DEC	16	9-18h			9-18h													ME	CO	EX	31	500	
9	V	Grande journée de la Guignolée	Fondation Dr Julien	Jarry entre Berri et Lajeunesse	DEC	16	9-18h			9-18h													ME	CO	EX	31	500	